

CODE DE DIFFICULTÉ	DÉFINITION
50 <sup>1</sup>	Trouble du spectre de l'autisme

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS GÉNÉRALEMENT OBSERVÉES DANS LE MILIEU SCOLAIRE	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE <sup>2</sup>	SERVICE MINIMALEMENT OFFERT (L'intégration à la classe régulière ou à l'école du quartier constitue le premier choix à envisager pour les élèves qui ont des besoins particuliers.) <sup>3</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répertoire limité de stratégies pour résoudre des problèmes.</li> <li>▪ Difficulté marquée dans l'acquisition de concepts.</li> <li>▪ Résistance aux changements.</li> <li>▪ Peut vivre beaucoup d'anxiété s'il y a un manque d'encadrement.</li> <li>▪ Difficulté au niveau du langage et de la communication.</li> </ul>	<p>Un diagnostic a été posé par un psychiatre ou un pédopsychiatre faisant partie d'une équipe multidisciplinaire ou par un médecin (généraliste ou pédiatre), un psychologue ou un neuropsychologue faisant partie d'une équipe multidisciplinaire.</p> <p>Diagnostiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trouble du spectre de l'autisme;</li> <li>▪ Syndrome de Rett;</li> <li>▪ Trouble désintégratif de l'enfance;</li> <li>▪ Syndrome d'Asperger;</li> <li>▪ Trouble envahissant du développement non spécifié.</li> </ul>	<p><b>En classe régulière :</b></p> <p>L'élève doit bénéficier d'une aide continue, c'est-à-dire plusieurs heures par jour. De plus, un membre du personnel doit être disponible en tout temps dans l'école pour intervenir lors de situations imprévues.</p> <p><b><i>Si les services d'appui et les adaptations en classe régulière, prévus au plan d'intervention, ne permettent pas à l'élève de progresser, l'analyse de ses besoins en équipe multidisciplinaire pourrait nécessiter un classement particulier.</i></b></p> <p><b>En classe spécialisée:</b></p> <p>Vous trouverez à l'adresse suivante <a href="http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/">http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/</a> (onglet <i>Services aux élèves</i>) de l'information sur les classes spécialisées du primaire et du secondaire.</p>

<sup>1</sup> Sources : 1) L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté ou d'apprentissage (EHDA). MELS. 2007.

<sup>2</sup> Le cadre de référence pour l'identification, la référence et le classement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) du primaire et du secondaire. CSA. 2013.

<sup>3</sup> Référentiel : Les élèves à risque et HDAA. Fédération des syndicats de l'enseignement 2009.

<sup>2</sup> Guide pratique pour les parents EHDA. CS Marguerite Bourgeoys. 2010. Annexe 1.

<sup>3</sup> Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention. MELS. 2003.